

ESPACES PUBLICS**Convention relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM9 sur le domaine routier et le domaine communal de la Ville d'Ivry-sur-Seine****EXPOSE DES MOTIFS**

Le futur tramway TRAM9 desservira depuis Paris les six communes traversées par la RD 5 jusqu'à Orly-ville sur un tracé de quelques 10 km ponctué de 19 stations. Le projet initial de rejoindre la plateforme aéroportuaire d'Orly, bassin d'emplois et d'activité majeur, non retenu à ce jour, devrait être réalisé dans une seconde phase comme cela est formalisé dans la charte Aménagement Transport signée en octobre 2015.

Inscrit au Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) adopté en 2013 et au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, le projet allant de Paris-Porte de Choisy à Orly-ville a été déclaré d'utilité publique le 2 février 2015 par les préfetures de Paris, du Val-de-Marne et de l'Ile-de-France. Depuis cette étape importante, reconnaissant juridiquement l'intérêt général du projet de transport, les acteurs du territoire œuvrent à sa réalisation.

Ce projet de tramway, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), est financé par l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne, la Ville de Paris et la Communauté d'Agglomération Seine-Amont (représentée depuis le 1^{er} janvier 2016 par le Territoire N°12 « Grand-Orly Seine Bièvre » de la Métropole du Grand Paris).

Cette ligne de tramway connectera ainsi à l'horizon 2020 la Porte de Choisy au centre-ville d'Orly en un peu plus de 30 minutes. Ce tramway est destiné à remplacer, à sa mise en service, la ligne de bus n°183 qui est actuellement surchargée. Le projet de tramway TRAM9 Paris-Orly Ville a en effet pour objectif principal d'améliorer les conditions de transport et d'accompagner le développement urbain des communes proches du tracé, tel la ZAC du Plateau à Ivry. Il offrira ainsi des correspondances avec la ligne 7 du métro et le T3a à la porte de Choisy, la future ligne 15 du métro à Vitry-Centre, le RER C, le Trans Val-de-Marne (TVM), la ligne de bus 393, le T Zen 5 à Choisy-le-Roi, et enfin le RER C à la gare des Saules à Orly.

Sur le plan opérationnel, les études dites PRO (jet) ont été achevées en juillet 2016 permettant au STIF le lancement des procédures de consultation des entreprises. En parallèle, les travaux des « concessionnaires » ont démarré en 2016 ; il s'agit du dévoiement des différents réseaux enterrés avant les travaux du tramway proprement dits qui devraient démarrer à l'automne 2017.

Le projet sera réalisé de façade à façade et pour ce qui concerne les voies transversales jusqu'à la première traversée piétonne. C'est pourquoi le STIF, en sa qualité de maître d'ouvrage, assurant la réalisation des ouvrages et infrastructures nécessaires à l'exploitation du TRAM9, s'est rapproché de la commune d'Ivry-sur-Seine afin de régler par voie de convention les modalités d'occupation des parties de ses domaines public et privé impactées par les travaux et les modalités de réalisation et de remise des ouvrages concernés.

P.J : convention et ses annexes

ESPACES PUBLICS

18) Convention relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM9 sur le domaine routier et le domaine communal de la Ville d'Ivry-sur-Seine

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2125-1,

vu le code de l'environnement,

vu le code de la voirie routière,

vu l'arrêté interpréfectoral n° 2014-5516 du 14 mai 2014 diligentant une enquête publique du 2 juin au 5 juillet 2014 inclus sur le projet de construction de la ligne de tramway T9 entre la Porte de Choisy et la commune d'Orly,

vu sa délibération en date du 20 novembre 2014, approuvant la charte Aménagement Transport du tramway Paris-Orly - T9,

vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015/242 du 2 février 2015, déclarant d'utilité publique, au profit du STIF, la réalisation de la ligne de tramway T9 entre Paris (Porte de Choisy) et la commune d'Orly (Place du fer à cheval) et mettant en compatibilité les documents d'urbanisme des communes d'Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Thiais, Choisy-le-Roi et Orly,

considérant qu'il y a lieu de régler par voie de convention avec le STIF, maître d'ouvrage des ouvrages et infrastructures nécessaires à l'exploitation du TRAM9, les modalités d'occupation des parties des domaines public et privé de la Commune impactées par les travaux afférents et les modalités de réalisation et de remise des ouvrages concernés,

vu le projet de convention, ci-annexé,

DELIBERE

A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention relative à la réalisation des travaux liés au projet TRAM9 sur le domaine routier et le domaine communal de la Ville d'Ivry-sur-Seine et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 2: AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités administratives ou démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017